



GDS
Auvergne
Rhône-Alpes

**VISNA MAEDI
FIEVRE Q
CHLAMYDIOSE
PARATUBERCULOSE**



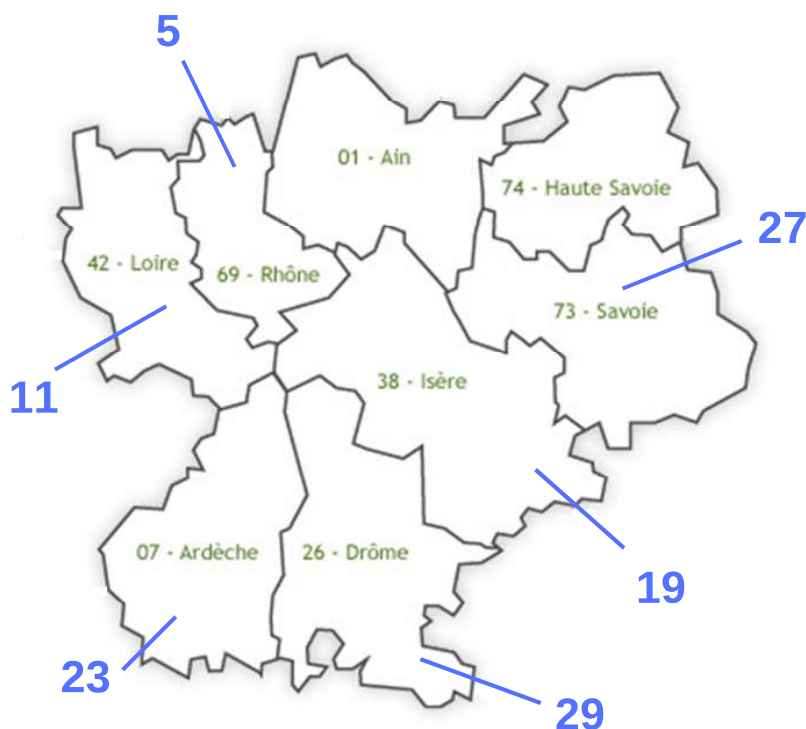
GDS AUVERGNE RHONE-ALPES

LES STATUTS SANITAIRES OVINS

BILAN 2016 - 2018

LES STATUTS EFFECTUES DANS LA REGION RHONE-ALPES

ENTRE 2016 - 2018



114

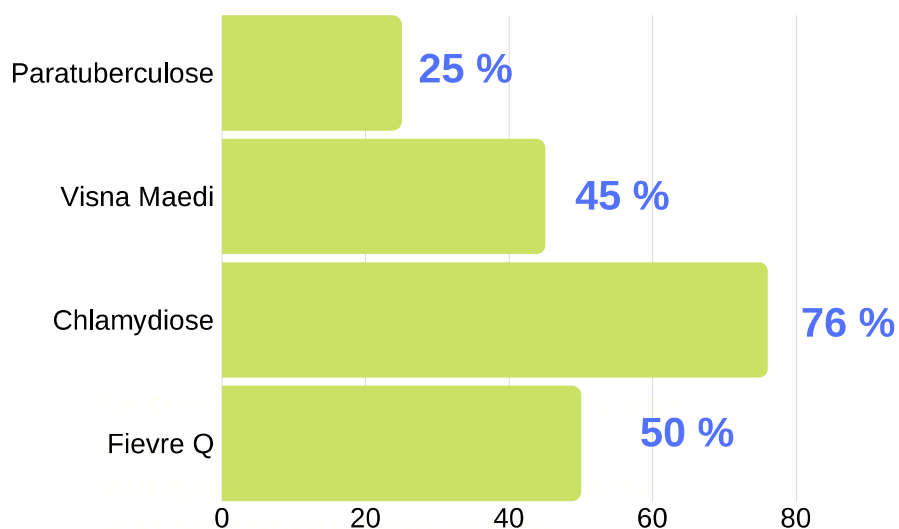
Statuts sanitaires réalisés

Les statuts sanitaires ont été mis en place par la section ovine régionale en 2016.

Ils consistent à faire une prise de sang sur un échantillon du troupeau et à réaliser des sérologies pour rechercher le [Visna Maedi](#), la [fièvre Q](#), la [chlamydirose](#) et la [paratuberculose](#).

C'est une démarche volontaire de chaque éleveur pour [améliorer la gestion sanitaire globale du troupeau](#), mettre en oeuvre des mesures de prévention, gérer les introductions et les ventes d'animaux.

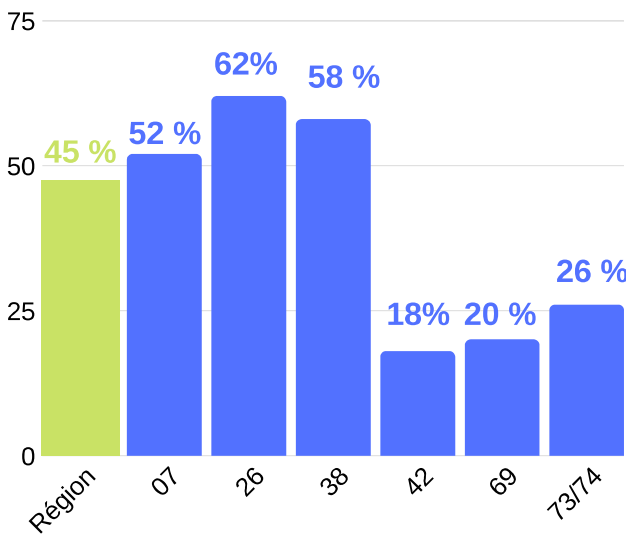
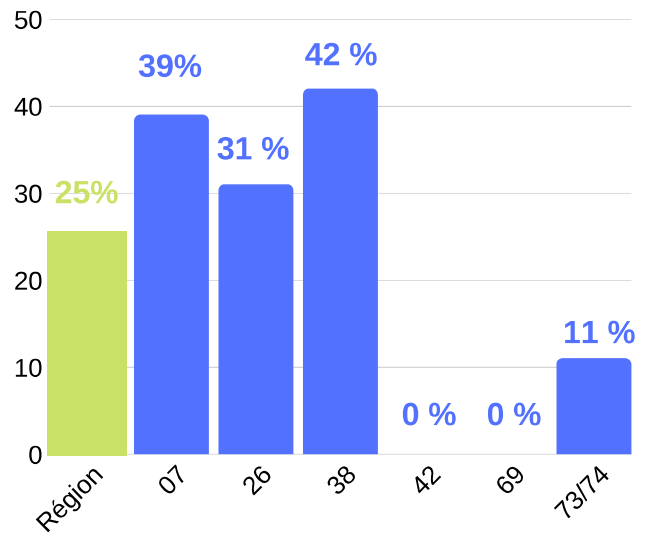
% de statuts positifs sur les 114 statuts réalisés



Les statuts sanitaires permettent de mettre en évidence la présence d'anticorps (test ELISA). Ceux-ci donnent une image de [l'immunité du troupeau](#) ainsi qu'une idée de la [circulation](#) qui peut être récente ou ancienne [des pathologies dans le troupeau](#). Le statut sanitaire n'est en aucun cas une [garantie de cheptel](#) et ne peut être utilisé seul comme outil de diagnostic.

Paratuberculose

Pathologie due à une mycobactérie
Symptômes : amaigrissement progressif sans fièvre et maintien de l'appétit



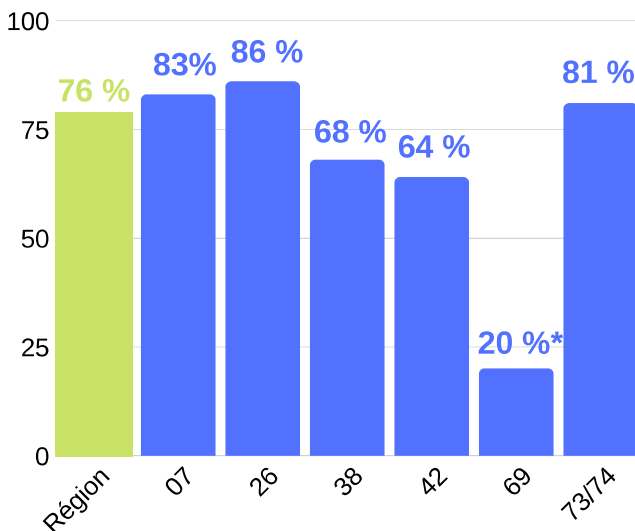
Visna Maedi

Pathologie due à un virus
Symptômes : arthrite, mammite, affaiblissement chronique

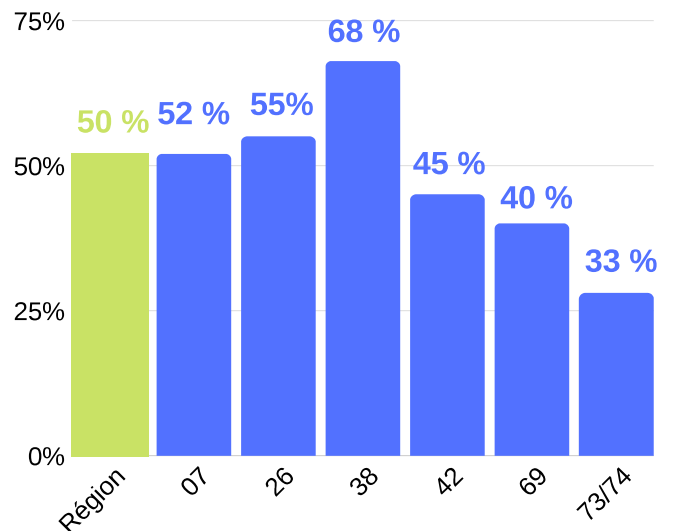
Deux pathologies d'origine bactérienne qui peuvent provoquer des séries d'avortements. Elles sont présentes dans plus de 50% des élevages testés.

**Le faible taux de statuts positifs dans le 69 s'explique par le fait que les analyses sont réalisées que sur un petit nombre de cheptels car les élevages sont en majorité vaccinés.*

Chlamydie



Fièvre Q





“

Les analyses sérologiques montrent l'absence d'anticorps contre le Visna-Maedi dans mon troupeau. J'ai donc décidé d'introduire que des animaux qui proviennent de cheptels dont les statuts sanitaires présentent eux aussi des résultats négatifs en Visna-Maedi car je ne veux pas l'introduire dans mon troupeau. C'est une maladie que l'on ne peut pas soigner : il n'y a pas de traitement ni de vaccin.

Éleveur dans la Drôme

”

“

Pour mon installation, j'ai acheté un premier troupeau de statut sanitaire connu : il n'y avait pas d'anticorps contre la chlamydie, il n'était donc pas immunisé. J'ai mélangé ce troupeau avec un autre dont je ne connaissais pas le statut. Une série d'avortements s'est produite sur les brebis du premier troupeau à cause de la chlamydie. J'aurais dû choisir un deuxième troupeau avec un statut sanitaire compatible et donc sans chlamydie.

Éleveur dans la Loire

”

“

J'ai effectué les statuts sanitaires. Les 4 maladies sont présentes mais mon troupeau est productif. Mes brebis sont immunisées contre les deux maladies abortives fièvreQ et Chlamydie. Pour la paratuberculose et le visna Maedi, je mets tout en oeuvre pour éviter l'apparition de cas sanitaires cliniques : ambiance des bâtiments, gestion des fumiers et du pâturage, distinction des parcelles pâturées par les ovins et les bovins. Et tout va bien.

Éleveur en Ardèche

”

Le statut sanitaire est un outil efficace pour la gestion sanitaire de votre troupeau

CONTACTEZ VOTRE GDS POUR PLUS D'INFORMATION



L'action sanitaire ensemble

GDS

Auvergne
Rhône-Alpes